



# **Charte de protection des données de santé**

**à destination des patients**

# Nos 10 engagements pour protéger vos données de santé

Les informations qui touchent à notre santé sont personnelles. À ce titre, nous attendons qu'elles soient protégées et nous voulons savoir précisément où elles se trouvent, qui peut y avoir accès et comment elles sont utilisées.

Le respect de la vie privée est un droit fondamental et l'une des valeurs essentielles de Doctolib. Nous avons donc décidé de signer et publier cette charte, dans laquelle nous vous rappelons nos engagements pour protéger vos données de santé.

Depuis le lancement de Doctolib, nous respectons **10 engagements** pour protéger vos données de santé.

- 1.** Nous respectons la réglementation française et européenne sur la protection des données personnelles de santé, en particulier le *Règlement général sur la protection des données personnelles* (RGPD) et la *Loi "Informatique et Libertés"* (LIL).

## Contrôle

- 2.** Vous avez le contrôle de vos données personnelles de santé. Nous ne pouvons pas en disposer librement.
- 3.** Vos données personnelles de santé sont confidentielles : elles ne sont destinées qu'à vous et à votre professionnel de santé.
- 4.** Vous pouvez récupérer ou détruire vos données personnelles de santé à tout moment.

## Usage

- 5.** Sur Doctolib, les données personnelles de santé ne servent qu'à deux choses :
  - a) vous aider à gérer votre santé en ligne ;
  - b) permettre à votre professionnel de santé de gérer sa patientèle et ses consultations.

Tout est transparent et clairement défini dans les *Conditions d'Utilisation* et la *Politique de protection des données personnelles* de Doctolib, que vous acceptez avant d'utiliser Doctolib.

- 6.** Nous n'utilisons pas vos données personnelles de santé pour faire de la publicité ou vendre des services. Aucun modèle économique chez Doctolib n'est lié à cela.
- 7.** Nous ne vendons pas vos données personnelles de santé. C'est interdit par la loi sous peine de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (article L1111-8 du *Code de la santé publique*).

## Sécurité

- 8.** Vos données personnelles de santé sont stockées au sein d'hébergeurs certifiés "Hébergeurs de données de santé" (HDS), conformément à la réglementation française et européenne, pour garantir une protection maximale en termes de confidentialité et de sécurité.
- 9.** Seuls votre professionnel de santé et vous-mêmes pouvez accéder à vos données personnelles de santé. Personne chez Doctolib ne peut accéder à ces données, à moins que votre professionnel de santé en fasse la demande pour des opérations de maintenance ou d'assistance sur son logiciel Doctolib. Dans ce type de situation, nous agissons toujours sous sa supervision et avec une obligation contractuelle de confidentialité.
- 10.** Nous mettons tout en oeuvre pour garantir la sécurité de vos données personnelles de santé. Nous chiffons ces données de manière systématique et à plusieurs niveaux : les communications avec nos serveurs sont chiffrées, les données les plus sensibles sont chiffrées avant d'être stockées, les espaces de stockage contenant ces données chiffrées sont eux-mêmes chiffrés. Notre équipe de sécurité travaille au quotidien pour assurer et renforcer encore la sécurité de ces données.

**Avec ces 10 engagements, nous nous distinguons de nombreux services numériques.**

Nous sommes convaincus que vous devez garder avec votre professionnel de santé un contrôle exclusif de vos données de santé, que c'est à votre professionnel de santé de décider avec vous de la manière dont elles sont utilisées et que leur accès doit être strictement sécurisé.



Stanislas NIOX-CHATEAU  
Président de Doctolib

